

# Barème d'honoraires

Applicable au 19/04/2019

## Honoraires sur transaction

Les honoraires sont à la charge de acquéreur

Prix de vente jusqu'à 49 999 €	13% TTC du prix de vente
de 50 000 € à 149 999 €	7% TTC du prix de vente
de 150 000 € à 499 999 €	6% TTC du prix de vente
de 500 000 € à 1 999 999 €	4% TTC du prix de vente
supérieur à 2 000 000 €	3% TTC du prix de vente

## Honoraires sur location

	Prestations liés à la constitution du dossier, visite, rédaction du bail.		
	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Prix/m <sup>2</sup>	12 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>	8 €/m <sup>2</sup>

(1) Liste des villes disponibles dans l'arrêté du 22 décembre 2010 - (2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2013-392 du 10 mai 2013  
(3) L'ensemble ne pouvant excéder un mois de loyer charges comprises

Honoraires de réalisation d'état des lieux	3 € par m2 de surface habitable (toutes zones)
--	--



**LA RESIDENCE**  
*Mon partenaire immobilier*  
SARL SAINT ANTOINE

7 R du Maréchal De Lattre de Tassigny 78150 LE CHESNAY  
RCS Versailles : 447 921 016 Titulaire de la carte prof. Transaction n° CPI 7801 2017 000 022 929  
Garantie Financière de 110000 € Par SUFFREN